**Projet de loi 6489**

**portant approbation de la Convention de sécurité sociale**

**entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérative du Brésil, signée à Luxembourg, le 22 juin 2012**

Le projet de loi a pour objet l’approbation de la convention de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérative du Brésil, qui a été signée à Luxembourg en date du 22 juin 2012.

Cette convention bilatérale avec le Brésil remplacera notre ancienne convention avec ce pays, qui date de 1965, par un instrument de coordination plus moderne et plus adéquat, tenant compte des exigences et standards actuels en matière de droit international de la sécurité sociale.

Cette convention a pour objet de garantir les droits en matière de sécurité sociale des personnes qui ont été soumises successivement ou alternativement aux législations des deux Etats contractants.

Dans une large mesure la présente convention suit l’aménagement général des conventions bilatérales conclues jusqu’à présent par le Luxembourg et reprend les formules de coordination usuelles adoptées tant dans ces instruments que dans les règlements communautaires sur la coordination des régimes de sécurité sociale en Europe.